



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vie publique
Au cœur du débat public

Hausse des discriminations fondées sur la religion

Publié le 16 décembre 2025

Temps de lecture 4 minutes

Par : La Rédaction

Une enquête réalisée en 2024 sur l'accès aux droits montre une hausse des discriminations religieuses dans toutes les étapes de la vie (éducation, emploi, logement...). Le Défenseur des droits détaille les ressorts de cette forme spécifique de discrimination qui peut être renforcée par une mauvaise interprétation du principe de laïcité.

Alors que les 120 ans de la loi de séparation des Églises et de l'État ont été célébrés le 9 décembre 2025, le Défenseur des droits a publié, le 4 décembre 2025, un rapport sur les discriminations religieuses dont il observe une hausse en 2024.

Le rapport s'articule en deux temps : un retour sur les chiffres de l'enquête 2024 sur l'accès aux droits dont un des volumes est consacré aux discriminations dans l'emploi et un passage en détail des différentes circonstances dans lesquelles ces discriminations sont ressenties ou vécues (école, travail, logement, loisirs, vie citoyenne ou associative...).

Le Défenseur des droits distingue deux types de discriminations :

- la discrimination directe (refus d'une location d'un logement ou d'un accès à un droit au titre de l'appartenance supposée à une religion) ;
- la discrimination indirecte qui ne vise pas spécifiquement une religion mais exclut, de fait, des personnes sur la base des pratiques religieuses, par exemple dans le cas de l'interdiction de porter un couvre-chef (voile, kippa, turban...).

Hausse des discriminations religieuses

De 2021 à 2023, le nombre de personnes rapportant des discriminations a augmenté d'environ 78%, avec une prépondérance nette de victimes se déclarant discriminées sur la base de leur origine (45%), de leur couleur de peau (34%), mais aussi de leur religion réelle ou supposée (29%).

La religion comme facteur de discrimination Distinction entre individus ou groupes d'après certains caractères particuliers (sexe, origine...) et aboutissant à une inégalité n'apparaît qu'en neuvième position des motifs cités (après le genre, l'âge, l'apparence physique, l'origine et la couleur de peau, la situation sociale et économique, l'état de santé et le handicap, la situation familiale et la nationalité Lien juridique donnant à un individu la qualité de citoyen d'un État). En réalité, les facteurs de discriminations peuvent s'entrecroiser, notamment sur la base de l'apparence physique.

L'enquête 2024 sur l'accès aux droits menée auprès de plus de 5 000 personnes révèle une hausse du nombre de personnes ayant été témoins d'une discrimination religieuse (31% en 2024 contre 21% en 2016) tandis que 37% des personnes interrogées pensent que les personnes sont "souvent" discriminées en raison de leur religion..

La résurgence des débats sur le port de certains vêtements féminins (voile, abaya, burkini...), le relais de ces questions par les médias et les réseaux sociaux et le contexte spécifique des élections législatives en 2024 peuvent expliquer en partie cette hausse observée.

Une double vulnérabilité au titre de l'origine perçue et de la religion supposée

Si la hausse des discriminations fondées sur la religion concerne toutes les religions, le rapport du Défenseur des droits note que la population de religion musulmane (ou perçue comme telle) apparaît comme la plus concernée par cette forme de discrimination.

14% des personnes musulmanes interrogées déclarent avoir été "souvent" discriminées en raison de leur appartenance supposée à une religion au cours des cinq dernières années (8% en 2016). Les femmes musulmanes sont particulièrement ciblées, ainsi que la classe d'âge des 18-34 ans.

La visibilité de l'appartenance à une religion apparaît déterminante (voile, bijoux, kippa...). "En d'autres termes, la discrimination Distinction entre individus ou groupes d'après certains caractères particuliers (sexe, origine...) et aboutissant à une inégalité ne vise pas tant la croyance en tant que conviction intime de la personne que sa manifestation visible dans l'espace social" souligne le rapport.

Le rapport évoque une double vulnérabilité pour certaines populations : à la fois au titre de leur origine perçue et d'une appartenance religieuse supposée.

Détaillant les différentes circonstances dans lesquelles ces discriminations sont subies (école, travail, temps de loisirs, vie citoyenne...), le Défenseur des droits donne des clés pour lutter contre les stéréotypes et les interprétations erronées de la laïcité Principe qui établit la neutralité de l'État en matière religieuse en revenant, de façon "pragmatique" sur l'application des principes de laïcité et de neutralité.